

Communiqué à l'occasion de la réunion du Conseil d'Administration du Fonds d'Équipement Communal du 30 mai 2012

Le Conseil d'Administration du Fonds d'Équipement Communal (FEC) s'est réuni le 30 mai 2012 au siège du Ministère de l'Intérieur sous la présidence de Monsieur Cherki Draï, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Intérieur.

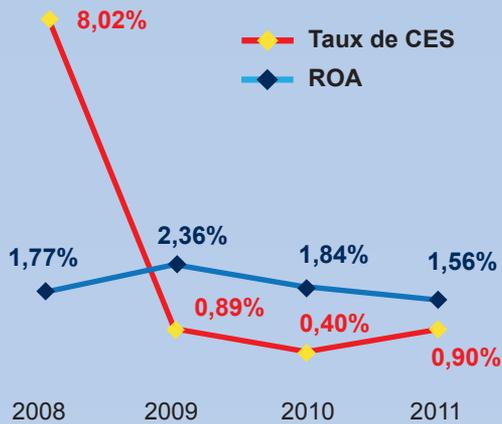
Au cours de cette réunion, **le Conseil a approuvé les comptes de l'exercice 2011**, tels que certifiés par les Commissaires aux Comptes et a décidé d'affecter la totalité des bénéfices aux comptes de réserves. Ainsi, les comptes provisoires publiés dans le journal d'annonces légales « l'Economiste » du 30 mars 2012 **n'ont subi aucune modification** et affichent des résultats qui se maintiennent à des niveaux favorables dans le contexte d'une politique de baisse structurelle des marges du FEC.

Le **produit net bancaire** a connu une légère baisse limitée à 4,5% pour s'établir à **317 millions de dirhams** et le **résultat net** s'est élevé à **178 millions de dirhams** au 31 décembre 2011, permettant ainsi aux **fonds propres** d'atteindre **2,434 milliards de dirhams**. Par ailleurs, afin de continuer à soutenir les efforts significatifs fournis par les Collectivités Locales au cours des dernières années en matière de gouvernance financière, le Conseil a décidé une **nouvelle baisse des taux d'intérêt de 25 points de base** à compter du 1^{er} juillet 2012, lesquels démarreront à **partir de 6,25%**, traduisant ainsi la politique volontariste de continuer à faire bénéficier les Collectivités Locales de conditions de financement de plus en plus avantageuses dans le cadre d'une amélioration structurelle des indicateurs de risque de la banque qui affiche depuis ces dernières années un taux de créances en souffrance inférieur à 1%.

Cette réunion a également été l'occasion pour le Conseil de prendre acte des résultats des travaux du Comité d'Audit qui a relevé avec satisfaction que le FEC continue à déployer les moyens nécessaires en vue de la sécurisation de son activité et la maîtrise de ses risques, en cohérence avec son statut de banque.

Le Conseil a également pris acte du succès des résultats de la **première opération d'émission obligataire du FEC** d'un montant de 1 milliard de dirhams qui a été **souscrite plus de 2,5 fois**, confirmant ainsi la confiance des investisseurs en l'institution et traduisant la **qualité du portefeuille du FEC** constitué quasi exclusivement de créances sur les Collectivités Locales.

Enfin, le Conseil a félicité les équipes du FEC pour leur engagement ainsi que pour les performances réalisées par la banque au cours des dernières années, en soulignant les acquis importants de l'Institution en matière de standards de gestion et de gouvernance.



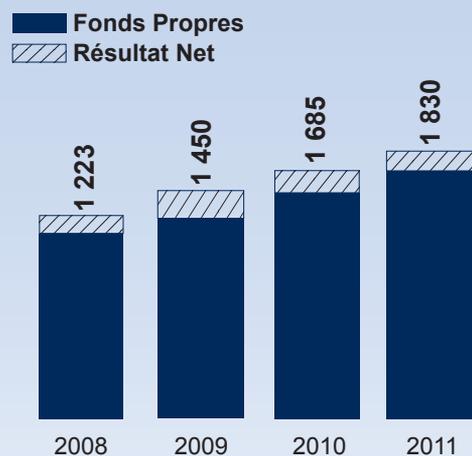
Maîtrise des risques et maintien de la rentabilité

L'amélioration radicale du profil de risque de la Banque a permis la mise en œuvre d'une politique volontariste de baisse des taux, tout en conservant une rentabilité adéquate



Maîtrise des charges générales d'exploitation

L'évolution du total bilan constitué quasi exclusivement de créances sur la clientèle traduit des niveaux d'activité conformes aux prévisions avec des charges générales d'exploitation totalement maîtrisées



Consolidation de l'assise financière de la Banque

La stabilité des résultats a permis de renforcer le niveau des fonds propres de la Banque pour continuer à répondre aux demandes de financement du secteur public local

بنك التمويل المحلي
LA BANQUE DU FINANCEMENT LOCAL

www.fec.ma

Deloitte

Deloitte Audit
208, Boulevard Zerkouni
Casablanca
Maroc

MAZARS

Mazars Audit et Conseil
211, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca
Maroc

FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL
Hay Ryad, Agdal,
Rabat

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2011

Messieurs,

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du **Fonds d'Équipement Communal**, comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 2.433.594 KMAD dont un bénéfice net de 177.516 KMAD.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relative à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du **Fonds d'Équipement Communal** au 31 décembre 2011 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 29 mars 2012

Deloitte Audit
208, Boulevard Zerkouni
CASABLANCA
Tél : 05 22 22 40 25/28/34/81
Fax : 05 22 22 40 78
A. Benabdellhalck
Associé

Mazars Audit et Conseil
211, Boulevard Abdelmoumen
CASABLANCA
Tél : 05 22 22 40 25/28/34/81
Fax : 05 22 22 40 78
K. Mokdad
Associé Gérant